



19 mai 2023

CIRCULAIRE CTOI 2023-34

Madame/Monsieur,

LISTE DES NAVIRES INN DE LA CTOI — MAI 2023

Conformément au Paragraphe 29 de la Résolution CTOI 18/03 *Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) dans la zone de compétence de la CTOI,* je souhaiterais informer les CPC que la Liste des navires INN de la CTOI, approuvée à la 27^{ème} Session de la Commission, au mois de mai 2023, a été publiée sur le site web de la CTOI. La Liste des navires INN peut être téléchargée à partir du lien suivant : <u>Cliquer ici</u>.

Cordialement,

Christopher O'Brien Secrétaire exécutif

Pièces jointes :

Aucune

Distribution

Parties contractantes de la CTOI: Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. Parties coopérantes non-contractantes: Liberia Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie: Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.